

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 33

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°12-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES –
« VITAMINEZ VOTRE ACTIVITE 2 »

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique rappelle que la Communauté de Communes met en œuvre depuis avril 2014 le dispositif « Vitaminez votre activité 1 » pour soutenir le commerce de proximité sur les communes de La Roche-Bernard et de Nivillac, dans le cadre d'un conventionnement avec la Région Bretagne. Il présente un bilan provisoire de cette opération qui s'achèvera au 31 mars 2016 et rappelle la véritable opportunité pour les commerçants concernés.

La commission développement économique, consciente de l'importance d'un tel soutien pour les commerces de proximité propose l'élargissement du dispositif aux commerces situés : dans les centre-bourgs d'Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, Le Guerno, Marzan, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint Dolay, et dans les lieux-dits suivants : le barrage à Arzal, Pen Lan à Billiers, Kervoyal et Pénerf à Damgan, Le Pont à Marzan et le Pont de Cran à Saint-Dolay. Par ailleurs, le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes accompagne déjà la commune de Muzillac en réalisant une étude de revitalisation du centre-ville.

Ce dispositif nommé « Vitaminez votre activité 2 », similaire au dispositif « Vitaminez votre activité 1 » débutera le 1^{er} avril 2016 pour s'achever le 30 septembre 2017 (durée de 18 mois) et s'inscrira sous le régime des minimis, avec la signature d'une convention avec la Région Bretagne. Ce dispositif permettrait de subventionner la réalisation des travaux suivants :

- Requalification des vitrines,
- Modernisation et développement des outils de travail,
- Mise en valeur des aménagements intérieurs
- Modernisation des outils de production

La commission développement économique propose de procéder au versement d'une aide de 30% des dépenses d'investissement comprise entre 2 500 € HT et 25 000 € HT, soit un montant maximum de subventions de 7 500 €. Un règlement d'attribution précisera ultérieurement l'ensemble des conditions de versement de cette aide.

Compte tenu du nombre de commerçants recensés sur ces secteurs, le Vice-Président propose d'allouer une enveloppe de financement d'un montant équivalent au premier dispositif soit 90 000 €. Au vu de la consommation de l'enveloppe de subventions du programme « Vitaminez 1 », le Vice-président propose de répartir le montant de ce nouveau programme sur deux exercices budgétaire : 60 000 € à inscrire au budget primitif 2016 et le solde, soit 30 000 €, au budget primitif 2017.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place du dispositif « Vitaminez votre activité 2 », sur les centre-bourgs d'Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, Le Guerno, Marzan, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint Dolay, ainsi que les lieux-dits suivants : le barrage à Arzal, Pen Lan à Billiers, Kervoyal et Pénerf à Damgan, Le Pont à Marzan et le Pont de Cran à Saint-Dolay
- **INSCRIT** une enveloppe budgétaire de 90 000 € maximum sur une période de 18 mois répartie à hauteur de 60 000 € au budget primitif 2016 et 30 000 € au budget primitif 2017, pour l'attribution d'aides directes aux entreprises éligibles,
- **APPROUVE** le taux d'aides de 30% avec un seuil de dépenses éligibles fixé à 2 500 € et plafonné à 25 000 € soit une subvention maximum de 7 500 €.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/02/16
Le Président,

